



De la Charente-Maritime

Monsieur le DIRECCTE
de la région Poitou-Charentes

Lors de votre visite au sein de l'UT 17 le 27 mars, les organisations syndicales vous ont alerté sur le projet de relogement de nos services dans la Cité Duperré et **sur le mal être qu'il créé chez les agents.**

Les OS vous ont également interrogé sur les modalités prévues de consultation des instances représentatives du personnel au niveau local (CLS) et régional (CHSCT et CTR). En effet, à ce jour, alors qu'a priori le dossier serait bouclé le 5 avril, aucune consultation digne de ce nom n'a eu lieu.

En réponse, vous avez indiqué qu'il n'y a pas d'obligation juridique de consulter la CLS locale et que la question devait être évoquée en CHSCT lors de la réunion du 22 mars boycottée par les OS.

Nous vous rappelons que le point sur le relogement de l'UT 17 a seulement été inséré en question diverse pour le CHSCT du 22 mars, 3 jours avant la réunion (mail du 19/03) et sans qu'aucun document n'ait été remis aux représentants du personnel 15 jours avant la réunion tel que prévu par l'article 74 du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Dans cette période difficile pour les agents de notre ministère où l'administration centrale vous a rappelé que toute l'attention doit être portée sur les risques psycho-sociaux, vous avez repris ces recommandations à votre compte dans votre mail du 22 mars envoyé aux agents de la DIRECCTE suite au boycott du CHSCT, assurant chacun de votre écoute. Vous l'avez également confirmé devant l'équipe de direction et les OS de l'UT 17 le 27 mars.

Or, lors de cette visite, contrairement à votre engagement, vous n'avez rencontré que l'équipe de direction et les OS, ne permettant pas aux agents de vous exprimer directement leurs craintes et inquiétudes sur le relogement de l'UT 17.

En outre, la seule réponse que vous nous avez apportée fut que :

- notre interlocuteur était notre RUT
- vous aviez juste indiqué au Préfet de région que certains sujets devaient être traités avec « douceur et tact ».

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse et vous demandons :

- **de respecter l'engagement que vous avez pris dans votre mail du 22 mars 2012 à tous les agents de la DIRECCTE indiquant que vous entendiez « mettre en place une démarche collective concernant l'évaluation et la résolution des risques psychosociaux pouvant concerner l'ensemble des agents »**
- **de prendre toutes mesures et notamment d'user de toute votre influence auprès du Préfet de région et de la Préfète de la Charente Maritime, pour que les agents de l'UT 17 puissent exercer leur mission de service public dans des conditions de travail décentes sans atteinte à leur santé et sans souffrance au travail.**

Les Organisations Syndicales.

Pétition de soutien au courrier de l'inter-syndicale UT 17

NOM	Prénom	Service	Signature